



Dans le cadre de mon assurance habitation...

Par **carpediem22**, le **28/02/2009 à 19:40**

Je suis en location depuis presque'un an, et en regardant mon contrat d'assurance habitation, je me suis rendue compte, qu'en cas de vol je ne serais pas assurée car mon logement ne possède aucun volet ou barreau aux fenêtres. En somme, les accès donnant sur l'extérieur ne sont aucunement sécurisés. J'ai demandé à mon propriétaire de faire le nécessaire en ce sens. Cependant, je souhaite savoir si ce dernier refuse, suis- je en droit de quitter ma location sans aucun préavis. rnrnBien cordialement.

Par **chaber**, le **01/03/2009 à 08:00**

bonjour,rnvotre propriétaire n'est pas obligé de procéder aux travaux pour répondre aux exigences de votre assureur Vol.rnPour vous, ce n'est pas une condition pour une suppression de préavis de résiliation de bail.